



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Observatoire des prix, des marges et des revenus de Saint-Pierre-et-Miquelon



**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ**

**2022**

# LES CHIFFRES CLÉS

## L'Observatoire

18 membres<sup>1</sup>

242 km<sup>2</sup>

## L'activité



=



=

41 produits alimentaires  
14 produits d'hygiène et d'entretien

5 925 habitants\*



dont :

7 produits frais

1 produit local

6 produits éco-responsables



Prix du panier négocié



<sup>1</sup> Arrêté préfectoral n° 832 du 4 décembre 2019.

\*Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2023, références statistiques 2020.

## MOT DE LA PRÉSIDENTE



### Laurence Mouysset

Conseillère référendaire à la Cour des comptes,  
Vice-présidente de la chambre régionale des comptes  
d'Île-de-France et de la chambre territoriale des  
comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Présidente de l'Observatoire des prix, des marges et  
des revenus de Saint-Pierre-et-Miquelon

### Une année dense et intense

Comme chaque année, il m'incombe de vous présenter le rapport d'activité de l'observatoire des prix, des marges et des revenus que j'ai l'honneur de présider depuis quatre ans.

Le présent rapport d'activité retrace le bilan de l'année 2022, les actions entreprises et les perspectives.

Même si l'année 2022 est marquée par un net repli sur le plan de la crise sanitaire, plusieurs événements sont venus bouleverser notre quotidien : la crise internationale ouverte notamment avec le conflit ukrainien, la crise environnementale déclinée sous toutes ses formes (dérèglement climatique, montée des eaux, inondations, sécheresse...) et le retour en force de l'inflation qui dégrade notre pouvoir d'achat. L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon n'a pas été épargné.

Avec le retour de l'inflation, la question du pouvoir d'achat est de plus en plus prégnante et c'est une question essentielle pour l'ensemble de nos concitoyens et en particulier dans les territoires éloignés de la métropole qui doivent faire face à des coûts supplémentaires liés aux frais d'acheminement et de stockage.

La récente « Conférence sur le pouvoir d'achat » qui s'est tenue à l'automne a été l'occasion de recueillir auprès de la population les attentes et les propositions d'amélioration du pouvoir d'achat. Cette conférence sur le pouvoir d'achat à laquelle l'OPMR a participé a jeté les bases de la charte en faveur du pouvoir d'achat. La charte confirme le maintien du dispositif du bouclier qualité prix comme outil efficace de lutte contre la vie chère.

Comme les années précédentes, l'OPMR est resté très actif en réalisant plusieurs études dont les conclusions sont retracées dans le présent rapport d'activité.

# L'OBSERVATOIRE

## A - La mission

Dans les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution, un observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) analyse le niveau et la structure des prix, des marges et des revenus et fournit aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution.

Actuellement on dénombre neuf OPMR : cinq aux Antilles-Guyane (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin), un à La Réunion, un à Mayotte, un à Wallis et Futuna et un à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Chaque observatoire est présidé par un membre du corps des magistrats des juridictions financières.

Les OPMR sont issus dans leur forme actuelle d'une succession d'évolutions législatives et règlementaires.

C'est le décret n° 2007-662 du 2 mai 2007 qui crée dans six territoires (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) un observatoire des prix et des revenus (OPR) dont la mission est d'analyser le niveau et la structure des prix et

des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution.

Ces OPM sont présidés par le représentant de l'État du département ou de la région d'outre-mer.

Par la suite, le législateur a souhaité donner une base législative aux observatoires, d'abord par la loi n° 2012-260 du 22 février 2012 portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'État, puis par la loi n° 2012-270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer (LREOM), qui leur consacre un titre au livre IX du code de commerce.

Pour répondre à l'objectif d'amélioration de la connaissance des mécanismes de formation des prix en outre-mer, le législateur a ainsi souhaité donner une nouvelle impulsion à ces observatoires.

Ainsi, leurs missions ont été élargies à l'observation des marges et la procédure d'élaboration des accords annuels de modération de prix ; de produits de grande consommation prévu par l'article L. 410-5 du code de commerce, désormais connu sous le terme de dispositif « Bouclier Qualité Prix » (BQP).

## B - La composition

Instance collégiale regroupant acteurs publics et privés l'OPMR est constitué d'élus, de représentants des pouvoirs publics, de représentants d'organisations syndicales des salariés du secteur privé et du secteur public, de représentants d'organisations syndicales des employeurs, de personnalités qualifiées.

Depuis le décret n° 2010-763 du 6 juillet 2010, relatif au fonctionnement de l'observatoire des prix et des revenus en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les observatoires ne sont plus présidés par le préfet mais par un membre du corps des magistrats des juridictions financières encore en activité ou un magistrat honoraire du même corps.

Le président, magistrat indépendant, est nommé, pour un mandat de cinq ans renouvelables par arrêté du premier président de la Cour des comptes, en vue de renforcer son autonomie.

Les modalités de désignation des autres membres de l'OPMR sont prévues par le décret n° 2013-608 du 9 juillet 2013 codifié depuis à l'article D.910-1-C du code de commerce. La composition actuelle de l'OPMR de Saint-Pierre-et-Miquelon a été fixée par l'arrêté préfectoral n° 832 du 4 décembre 2019.

## C - Le fonctionnement

Pour exercer ses missions la présidente de l'OPMR peut compter sur l'appui efficace du pôle coordination des politiques publiques de la direction des politiques publiques interministérielles et de l'ancrage territorial (DPPAT) et plus précisément du pôle coordination des politiques publiques. Celui-ci est composé de trois agents de catégorie B.

Ce service effectue les relevés de prix et publie l'indice des prix à la consommation des ménages sur l'archipel. En effet, l'élaboration et le suivi de l'indice des prix à Saint-Pierre-et-Miquelon ne relève pas de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) qui ne dispose pas, sur ce territoire, d'une compétence de droit commun, ce qui ne l'empêche pas d'assurer des missions ponctuelles. Une fois les relevés de prix effectués, ils font l'objet d'un visa du comité de suivi de l'indice des prix. Ce comité est constitué d'un représentant de la chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat (CACIMA), du conseiller économique, social et environnemental et d'une personnalité qualifiée.

La présidente de l'OPMR peut également compter sur l'expertise de la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population (DCSTEP).

Comme tous les OPMR, celui de Saint-Pierre-et-Miquelon est tenu de se réunir au moins une fois par an.

En 2022, l'OPMR a satisfait à son obligation de réunion puisqu'il s'est réuni à deux reprises :

- le 21 juin 2022 ;
- le 6 décembre 2022.

# LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE

## A - L'évolution de l'indice des prix à la consommation

L'élaboration et le suivi de l'indice des prix à la consommation à Saint-Pierre-et-Miquelon ne relèvent pas de l'Insee mais d'un service de la préfecture qui prépare et mesure l'évolution de cet indice.

Sur un an, de décembre 2021 à décembre 2022, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 9,10 % (+ 9,39 % hors tabac).

Cette augmentation s'explique par la hausse du prix des produits alimentaires et des boissons (+ 11,98 %) et dans une moindre mesure des produits manufacturés et des services (+ 8,69 %). En 2021, ces mêmes produits avaient respectivement augmenté de 1,88 % et 6,48 %.

À l'intérieur de la rubrique qui retrace la situation détaillée des produits alimentaires ou des boissons, les augmentations les plus fortes sont celles constatées sur le prix du café, thé cacao (+ 33,07 %), l'huile (+ 30,2 %), les eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes (+ 22,69 %) et les légumes (+ 21,82 %).

S'agissant des produits manufacturés, les augmentations les plus élevées concernent les hydrocarbures (« fioul de chauffage » soit + 62,16 % et, dans une moindre mesure au regard de son poids dans la pondération d'ensemble, du poste « carburants et lubrifiants pour véhicules personnels » soit + 30,96 %).

## B - La situation du panier de 55 articles du « bouclier qualité prix » (BQP)

### 1 – Le BQP en 2022

Le dispositif du « BQP » résulte de la loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer précitée et du décret n° 2012-1459 du 26 décembre 2012 relatif aux accords de modérations des prix des produits de grande consommation de l'article L. 410 5 du code de commerce.

L'accord de modération de prix sur une liste de produits de consommation courante (dispositif BQP) est entré en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2013 et permet de lutter contre la vie chère.

Le BQP doit respecter trois objectifs qui sont : la santé des consommateurs, la qualité nutritionnelle et un prix attractif.

Seul un centre commercial désormais sous enseigne Super U participe depuis l'origine à ce dispositif.

En participant au dispositif du BQP les commerçants s'engagent :

- à afficher la liste des produits composant le panier et le prix de chacun d'eux ainsi que le prix total du panier, à l'entrée du magasin de manière visible et lisible ;

- à signaler clairement dans les rayons les produits par une étiquette « BQP » (en plus de l'étiquette informant du prix du produit ;
- à s'assurer de la disponibilité des produits composant le BQP).

L'arrêté préfectoral n ° 108 du 25 février 2022 a maintenu le panier à 55 articles pour un prix global maximum de 160 € au lieu de 161 € en 2021.

Le panier de 2022 de 55 articles compte 41 produits alimentaires (dont 7 produits frais) et 14 produits d'hygiène et d'entretien.

Au-delà d'une liste de produits dont le prix global est maîtrisé, la négociation engagée en 2022 a prolongé l'ambition poursuivie depuis plusieurs années de privilégier au sein du panier, des produits de bonne qualité nutritionnelle, ayant un impact maîtrisé sur l'environnement et qui respectent le bien-être animal. La campagne de 2022 a continué de favoriser davantage les produits de qualité, bons pour le consommateur et la planète avec une empreinte carbone la plus limitée possible. Les produits éco-responsables avec des circuits courts ont été maintenus dans le panier.

Le panier intègre :

- 6 produits éco-responsables (Oignons bio surgelés, palets de légumes surgelés, une pâte à tartiner bio, du savon doux, du shampoing aux amandes, des sacs bio déchet compostables) ;

- 7 produits frais (pommes, bananes, citrons jaunes, carottes, pomme de terre, laitue, côte de porc) ;
- 1 produit local (œufs élevés à terre).

Les données chiffrées collectées par la préfecture témoignent d'une augmentation des ventes pour le BQP complet pour 85 % des produits.

## 2 – L'enquête de satisfaction

En début d'année 2022, une enquête de satisfaction a été réalisée du 8 au 20 février 2022. Cette enquête a permis de recueillir l'avis de 280 consommateurs sur le dispositif du BQP, d'apprécier le niveau de satisfaction du panier du BQP, enfin de mieux répondre aux attentes exprimées.

Parmi les 75 % de participants qui connaissent le dispositif du BQP :

- 65 % consomment régulièrement des produits du panier ;
- 60 % estiment que les produits du panier ne correspondent pas à leurs besoins ;
- 40 % sont influencés par le dispositif du BQP dans leur choix d'achat de produits.

Pour l'avenir, les consommateurs souhaitent une diversification des produits composant le panier du BQP à savoir plus de produits bio, plus de produits non alimentaires et plus de produits locaux. Un renforcement des moyens de communication serait aussi apprécié (plus de panneaux et/ou affiches publicitaires).

Cette enquête de satisfaction confirme à nouveau tout l'intérêt des consommateurs pour ce dispositif de lutte contre la vie chère et sera utile pour les prochaines négociations sur le contenu du BQP.

## C - Les études réalisées en 2022

L'OPMR a engagé en 2022 des études permettant d'avoir une meilleure connaissance de la formation des prix à Saint-Pierre-et-Miquelon.

- **Étude sur la décomposition des prix** réalisée par le cabinet DME (études et conseils économiques) qui a permis d'évaluer l'incidence des prix à l'importation dans la formation des prix à la consommation puis l'incidence des marges dans la formation des prix à la consommation. Les taux de marges pour les produits industriels sont plus importants que pour le secteur agro-alimentaire. Les taux de marges de détails sont assez proches de ceux appliqués en métropole.
- **Enquête de comparaison spatiale des prix entre la métropole et l'archipel.** Cette enquête est en cours. Les prix de 440 produits ont été relevés sur l'archipel, ce qui permettra de comparer les prix pratiqués sur les biens et services marchands entre l'archipel et la métropole. C'est la première fois que Saint-Pierre-et-Miquelon entre dans le périmètre de cette enquête aux côtés des autres territoires ultra-marins.
- **Enquête « Portraits de consommateurs et portraits de commerçants »**

Cette enquête a été réalisée par le Cabinet DME du 24 au 29 juin 2022 sur le territoire afin de dresser un portrait des consommateurs mais aussi des commerçants pour apprécier leurs réactions face à l'inflation.

Cette étude a aussi pour objet de mesurer d'une part *l'impact du renchérissement du coût de la vie sur le budget des ménages* et d'autre part *d'évaluer l'efficacité des dispositifs d'atténuation de la vie chère dans l'archipel*. Ces deux objectifs visent ainsi à apprécier le risque d'une contraction de la consommation des ménages dans une logique d'anticipation et de fournir des pistes pour limiter voire éviter sa réalisation.

**Pour les consommateurs**, douze entretiens en « face à face » ont été réalisés et 275 réponses à un sondage en ligne ont été recueillies :

- 96 % des ménages déclarent avoir des difficultés en fin de mois ;
- 74 % des ménages souhaitent une revalorisation de leurs revenus ;
- 41 % des ménages souhaitent que les commerçants baissent leurs marges.

**Pour les commerçants**, neuf entretiens en « face à face » ont été réalisés :

- 90 % des commerçants déclarent avoir baissé leurs marges sur les produits ayant subi les plus fortes augmentations ;
- 80 % des grossistes et détaillants souhaitent que les taxes douanières ne prennent pas en compte le coût du transport ;
- 30 % des commerçants souhaitent que les consommateurs soient mieux informés à travers une communication pédagogique.



L'OPMR a également participé le 13 septembre 2022 aux travaux de lancement de la « **Conférence sur le pouvoir d'achat** » dont la vocation était de préparer « l'Oudinot du pouvoir d'achat » annoncé par M. Carencu, ministre délégué chargé des outre-mer. Cet exercice participatif a donné la parole aux citoyens et a permis de recueillir leurs avis, attentes et propositions.

À l'issue de ces échanges, une charte relative à un accord en faveur du

pouvoir d'achat a été signée le 5 décembre 2022 entre le préfet, le président du conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon, la présidente de la caisse de prévoyance sociale et le gérant de la seule enseigne participant au dispositif du BQP. Cela s'est notamment traduit par la mise en place d'une aide au fioul, la révision des critères et plafonds de ressources pour l'obtention des aides sociales et par le développement d'actions avec les acteurs économiques en faveur du pouvoir d'achat.

# LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2023

À l'occasion de la réunion du 6 décembre 2022, l'OPMR a arrêté le programme de travail suivant :

## **1 – Reconduction du dispositif du BQP**

Il est proposé de reconduire le dispositif sur un nombre de produits similaire et de poursuivre le travail avec l'enseigne Super U afin de maintenir des produits répondant aux attentes des consommateurs.

Pour les enseignes de taille plus modestes et notamment pour les enseignes situées à Miquelon, il leur sera proposé d'adhérer au dispositif avec un panier adapté, c'est-à-dire réduit en nombre de produits.

## **2 – Finalisation de l'enquête de comparaison spatiale des prix**

Cette enquête porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés de manière significative par les ménages sur chaque couple de territoire comparé (départements d'outre-mer, communauté d'outre-mer et métropole).

Elle est encadrée par l'Insee qui a défini le calendrier, la liste des produits à enquêter et la méthodologie.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'analyse des données est en cours. Les derniers échanges avec l'Insee confirment un avancement des travaux en lien avec le calendrier envisagé. Les résultats de cette enquête seront restitués au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de 2023.

Observatoire des prix, des marges et des revenus de Saint-Pierre-et-Miquelon 2022

Illustrations licence Shutterstock Chambre territoriale des comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon